

Relevé pluviométrique sur 3 jours lors du passage du cyclone Batsirai (Source Météo France Réunion).

UN PREMIER TRIMESTRE CATASTROPHIQUE pour le monde agricole

Après les graves sécheresses enregistrées sur le territoire en 2020 et 2021, l'agriculture réunionnaise doit composer avec un premier trimestre catastrophique marqué par des aléas climatiques de plus en plus impactant avec les cyclones mais aussi des événements météorologiques majeurs. Cela, dans un contexte international hautement concurrentiel qui met à mal la viabilité des exploitations locales.

130 km/h

des vents violents supérieurs à 130 km/h (185 en rafale) et un cumul de pluies important supérieur en moyenne à 300 mm dans les Hauts.



44,74 M€

de pertes de récolte les zones des « Hauts » de l'île qui ont été fortement impactés par des pertes de récolte sur de nombreuses cultures

I. L'IMPACT DU CYCLONE BATSIRAÏ SUR LES FILIÈRES DE PRODUCTION

A. Plus de 70 % de pertes en végétal

C'est durant la seconde quinzaine du mois de janvier 2022 que la saison des pluies a fait son apparition au terme d'un signal sec particulièrement long. Après un hiver austral éprouvant, les agriculteurs envisageaient donc un premier trimestre plus favorable mais il n'en a rien été. Du 2 au 4 février, après avoir atteint le stade de cyclone tropical dans les Mascareignes, Batsirai est passé à quelques dizaines de kilomètres de La Réunion entraînant, en deux temps, des dégâts irréversibles sur les infrastructures et les exploitations réunionnaises. Globalement, le passage de

ce météore à proximité des côtes réunionnaises a eu une influence notable sur plus de 48 heures avec des vents violents supérieurs à 130 km/h (185 en rafale) et un cumul de pluies important supérieur en moyenne à 300 mm dans les Hauts. Résultat, les conséquences sur l'agriculture réunionnaise ont été particulièrement graves pour les filières de production végétale et ce, quel que soient les communes et les cultures.

De manière globale, ce météore, arrivé tardivement dans la saison, a affecté de manière significative la totalité de l'activité agricole locale et les différentes situations rencontrées sur le terrain ont donc fait l'objet d'une analyse détaillée sous l'impulsion des départements « Productions

végétales » et « Productions animales ». En matière d'impact sur les filières végétales, ce sont les zones des « Hauts » de l'île qui ont été fortement impactées par des pertes de récolte sur de nombreuses cultures de l'ordre de 44,74 millions d'euros (voir encadré) : une somme assez élevée qui s'explique par différents facteurs :

- les cultures sous abris qui ont été débâchées pour protéger la structure ont subi d'énormes pertes de culture ;
- la durée des conditions cycloniques (vents forts et pluies) sur les cultures plus de deux jours ;
- la force des vents et le cumul des pluies sur la végétation des cultures en place ;
- plus de 900 hectares de culture maraîchère de plein champ sur l'île en janvier (impact sécheresse 2021) ;
- les surfaces en cultures sous abris sont en constante augmentation sur l'île (90 hectares) ;
- le débâchage des serres a eu des conséquences en dommages sur les cultures sous abris avec au minimum 50 % de dégâts même en absence de grands vents et pluies importantes à cause d'un débâchage.

En termes d'expertise agricole, les régions les plus impactées ont été les suivantes :

- la région du Sud de Saint Pierre à Petite-Ile en incluant la commune du Tampon ;
- la région du Nord avec les hauts de Sainte-Marie ;
- la région Est a été particulièrement touchée : les communes de Salazie et les



hauts de Sainte-Marie, Sainte Suzanne ont eu des dégâts importants à cause de leurs situations géographiques plus près du centre du cyclone passage à 180 km au Nord-Est de l'île ;

- la région de l'Ouest, des hauts de Trois Bassins à Saint-Louis a été moyennement influencée par les vents par rapport au reste de l'île à l'exception de Cilaos.

Au niveau de la diversification végétale, les productions les plus impactées retenues par les techniciens et conseillers de la Chambre suite à leur visite de terrain (lire par ailleurs) concernent le maraîchage de plein champ et, notamment,

les cultures de saisons et les plantes à racine sur l'ensemble des zones mais aussi les choufous qui, rappelons-le, constitue la production majeure sur le cirque de Salazie. « Nous avons constaté aussi que l'arboriculture avec les bananes particulièrement touchées sur tous les secteurs avec importantes pertes de culture sur la région du sud sauvage et le secteur de Salazie. »

Dans l'Ouest et le Sud, les vergers de mangues tardives (Saint-Paul, Saint-Leu et la Ravine des Cabris) ont perdu la quasi-totalité de la récolte mettant un terme à la saison 2021-2022. Quant à l'avocat, qui est un arbre fruitier très sensible aux vents, on note



Les productions fruitières, mangues tardives et bananeraies, ont beaucoup souffert (photo L.R.)

beaucoup de perte de récolte et de nombreuses branches cassées voir quelques arbres perdus. Enfin, les fleurettes et le géranium rosat ont aussi souffert pour la commune du Tampon.

B. Une typologie des dégâts végétaux

La typologie des dégâts rencontrés a été analysée par culture compte tenu des résistances spécifiques de certaines plantes aux vents et aux précipitations importantes :

L'arboriculture

Les vents cycloniques ont provoqué d'importantes chutes de fruits et des destructions de branches, notamment sur les vergers de mangues. Lesquels

ont été particulièrement impactés avec des pertes de récoltes restantes de l'ordre de 80 % des fruits tardifs de type « Heidi », « Gros José » et « Auguste ». Quant aux avocatiers situés dans les Hauts, ces derniers ont aussi perdu l'ensemble de leurs fruits attendus pour la mi-avril. A noter aussi la perte de pieds de palmistes en raison des vents et du ravinement sur les parcelles concernées. En plein début de récolte, les Longanis ont, eux aussi, chuté à cause des vents tournants qui ont fragilisé leurs tiges. Ces derniers, à quelques exceptions, n'ont pas pu être commercialisés.

La banane

C'est la filière qui a le plus souffert comme en témoigne l'exploitation de la famille Dubard dans l'Est mais aussi dans les secteurs du Sud Sauvage (Petite Ile, Saint-Joseph, Grand Bois) et dans la région de Saint-Suzanne où les régimes, prêts à être récoltés, sont tombés en premiers suivis des plants porteurs de régimes en cours de maturité. Les pieds de bananiers ont été couchés par les vents les régimes ont pourri sur site. Le retour à une production normale n'est pas attendu avant la fin de l'année.

Le maraîchage de plein-champ

Avec une surface en production plus importante que les années



Un Champs de maïs dévasté sur Petite-Île

précédentes à cause de la sécheresse sur le troisième trimestre 2021 qui a repoussé les semis sur le mois de décembre, les surfaces des parcelles en production avaient atteint 900 hectares. Les premières remontées de terrain montrent que :

- les légumes feuilles ont beaucoup souffert des vents et il ne reste plus beaucoup de parcelles de brèdes et de salade dans les hauts du sud et sur les communes Salazie, Sainte-Marie, Dos d'Âne ;
- la tomate de plein champ a particulièrement souffert des vents et du cumul des pluies sur les parcelles. Les dégâts varient de 60 à 100 % de la récolte. Dans les hauts de Salazie des parcelles ont été entièrement rasées par les vents ;
- les choux et choux fleurs sont abimés par les vents et le soleil va achever le travail de dépérissement du plant.

Les cultures sous abri

Les agriculteurs ont dû débâcher les serres pour

protéger les structures, les exposant ainsi en plein air, aux pluies et aux vents forts. La récolte et les plants sont perdus et le taux de perte moyen est de plus de 80 % pour une serre débâchée. On note également de nombreux dégâts aux structures liés à l'impossibilité de débâcher les serres ou encore l'exposition aux vents. Du côté des pertes de récoltes, elles demeurent importantes et sont très marquées sur les Hauts du sud Plaine des cafres, les hauteurs de Petite Ile. Les lianes des tomates sont parfois complètement effeuillées et leurs reprises en végétation très aléatoires voir quasiment impossible. Les dégâts sur les bâches débâchées sont importants et leur réutilisation par un nouveau bâchage est rendue difficile. Pire, La Réunion fait l'objet, depuis plusieurs semaines, d'une pénurie de bâches de serres sur l'île. Cette pénurie est la conséquence de la reprise économique d'après Covid qui a occasionné d'importantes tensions sur les marchés des plastiques.

Les autres cultures avec des dégâts significatifs

Le passage du cyclone Batsirai a eu des conséquences sur d'autres spéculations à l'image des Fleurettes et des roses dans le cadre de la Saint-Valentin. En effet, s'agissant d'une production locale de fleurs coupées à destination des marchés forains mais aussi des fleuristes professionnels, la production de rose, en boutons, était très attendue pour la Saint-Valentin tandis qu'une partie de la production de fleurette (Gerbera, Chrysanthème) a aussi souffert car cultivée sous-abris. Et pour cause, la plupart des fleurs se sont retrouvées sous la pluie et les vents. Selon le département « Productions Végétales », la production a été perdue.

Autre production largement impactée : les treilles de chou chou avec le vent cyclonique. Lors de Bastirai, on a également observé par endroits un effondrement des treilles lié aux poids des lianes de chou chou gorgée d'eau de pluies. Enfin, les choux verts et choux-fleurs (Hauts du Tampon et Montvert) ont rencontré d'importants dégâts dans le cadre de parcelles ravinées



Les cultures sous-abri ont accusé 16,6 millions d'euros de pertes

PRODUCTION FRUITIÈRE

Espèces fruitières concernées	Banane	Longanis	Agrumes	Avocats
Communes concernées	Ensemble de l'île mais plus marqué dans les communes de petite Ile, Saint-Joseph, Sainte Suzanne, Salazie.	Saint-Louis (4ha), Saint-Pierre (25 ha), Tampon (5ha), Petite Ile (8 ha) Saint-Joseph(22 ha), Sainte Suzanne (10), Saint Benoit (50 ha)	Saint-Pierre (3 ha), Tampon (10 ha), Salazie (20 ha)	Tampon (8 ha) Saint-Leu (3 ha) Saint-Joseph (10 ha), Petite Ile (4 ha)
Répercussion sur la culture, le cycle à court et moyen terme	Les bananeraies fragilisées par les vents cycloniques, il y a eu beaucoup de pertes de régimes. Le renouvellement de la souche devra se faire plus rapidement. Il aura un décalage de la production cette année, la production redeviendra à la normale pas avant la fin de l'année. Les pertes varient de 50 % à 70 % des régimes. La remise en état des parcelles nécessitera un gros travail de nettoyage des parcelles.	Les fruits étaient pour la plupart en début de maturité, le trop plein d'eau et le vent ont fait chuter les fruits ou ils sont éclatés. Les autres fruits restés sur l'arbre ont été échaudés par les vents et ne sont pas présentables et ont mûri de force.	Les fruits chutent et continueront à chuter. Des arbres ont été dégradés par la force des vents notamment sur les jeunes vergers dans les hauts. Il faudra dans certain cas procéder à une taille sévère pour relancer l'arbre. La chute des fruits va continuer car les arbres ont été stressés par le cyclone. Les arbres seront plus sensibles aux attaques de cochenilles. La récolte à venir est compromise car les arbres n'auront pas assez de réserve pour faire une bonne floraison l'année prochaine.	Les vergers d'avocats présentent des branches cassées avec presque que la totalité de la production d'avocats tombés au sol.

PRODUCTION MARAÎCHÈRES

	Zone Est	Zone Ouest	Zone Sud
Espèces maraîchères concernées	Chou chou treille, citrouille, concombre, piment	Culture des hauts choux, chou-fleur, patates, Artichaut, brocolis	Carottes, chou chou, citrouilles, choux, chou-fleur salades et Brèdes, Pomme de terre
Surface estimée	80 à 100 ha	50 ha	Le secteur le plus touché est la zone du Tampon notamment Piton Hyacinthe, Notre Dame de la Paix. Surface de la zone touchée estimée à 390 ha
Répercussion sur la culture, le cycle à court et moyen terme	Il y a plus de 90% des lianes de chou chou qui sont totalement effeuillées. Les lianes se sont effondrées et nécessitent un gros travail de refaçonner de la treille. La production de chou chou attendue pour le mois mars n'aura pas lieu. En conséquence la production de chou chou sera quasiment nulle pour cette année 2022.	Perte de récolte, une partie de perte des plants d'Artichauts.	Sur les productions en cours : on observe des pertes de récoltes importantes de plus de 70 %. Dans la plupart des cas la parcelle devra être replantée. La production de carotte est très sensible aux vents mais surtout aux fortes pluies qui ont détruit les semis et englouti les jeunes plants de carotte. Les pluies ont raviné les planches de brèdes et le vent cycloniques a abîmé les plants voir par endroits les ont emporté.



C. Plus de 2 millions de pertes pour les productions animales

Moins impactées que les filières végétales, les filières de production animale ont néanmoins payé un lourd tribut avec près de 2,2 millions d'euros de pertes cumulées de production et de fonds. Sur les pertes de production d'abord, on enregistre 339.870 euros avec les filières bovin viande et volailles au premier rang des plus impactées. Ainsi, les techniciens du département « Productions animales » ont recensé plus de 126.000 euros de pertes sur la filière Bovin Viande et 66,600 euros de « dégâts » sur les Bovin lait avec près de 80.000 litres de lait jetés car non collectés.

Dans les Hauts, l'impact a été tel que ce sont près de 32.000 volailles, soit 124.620 euros de pertes, qui ont été perdues en raison d'inondations, de coulées de boue ou autres facteurs liés aux intempéries et rafales de vent. Moins impactée, la filière des petits ruminants a accusé 3200 euros de pertes tandis que les producteurs porcins de toute l'île ont déclaré plus de 14.000 euros de pertes. Globalement, en ce qui concerne les filières animales, le passage du cyclone a causé d'importants dégâts sur les outils de production communément appelés « Pertes de fonds ». Et ils ont été conséquents avec près de 1,83 million d'euros répartis comme suit :

- plus de 90 tonnes d'aliments concentrés : 38.430 euros
- 8 tonnes d'engrais : 9.840 euros

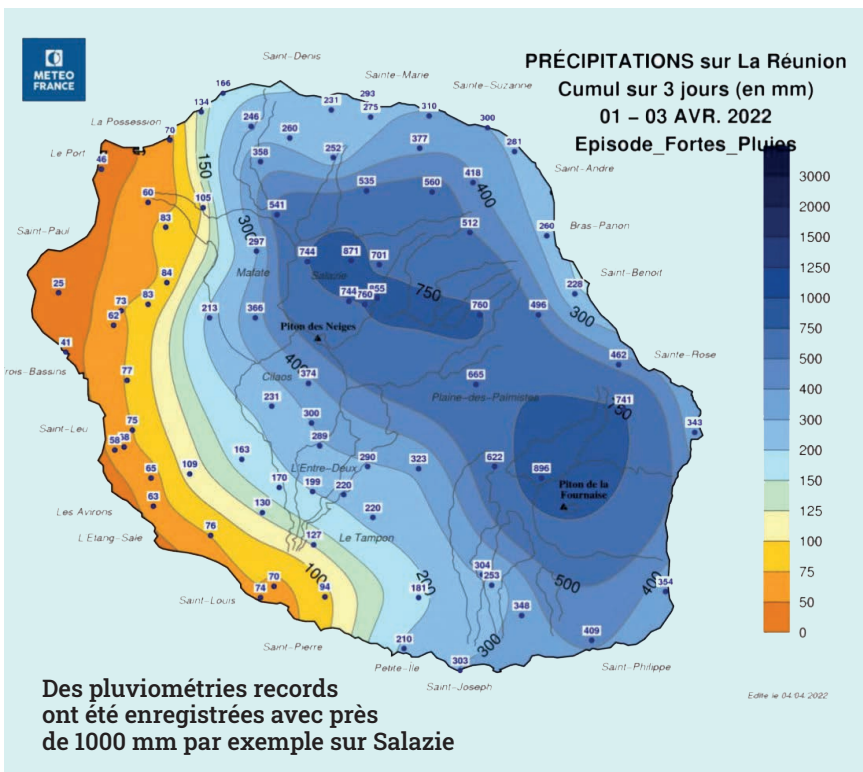


Cet élevage de Notre Dame de la Paix a perdu l'intégralité de sa toiture pendant le cyclone

- plus de 50 kilomètres de chemins agricoles : 1.15 millions d'euros
- 50 kilomètres de clôtures : 175.000 euros
- près de 820 tonnes de fourrage : 32.000 euros
- 163 balles rondes enrubbannées : 4.075 euros
- 4.5 hectares de cannes fourragères : 1.125 euros
- 6 hectares de prairies détruites : 18.120 euros
- 126 ruches perdues : 31.500 euros
- Bâtiments, équipements et annexes : 345.360 euros

BATSIRAÏ, DES CONDITIONS TERRIBLES

37 heures d'alerte rouge
212 km/h en rafale et 1626 mm de pluie à la Plaine des Cafres
130 km/h de vents et 300 mm de pluie en moyenne
900 hectares de maraîchage plein-champs avant l'arrivée du météore
90 hectares de culture sous-abris avant l'arrivée du cyclone
16.68 millions d'euros de dégâts sur les cultures sous-abris
La canne est la filière qui a le mieux résisté
24.2 millions d'euros de dégâts pour la zone Sud
436 hectares de bananeraies détruits
636 hectares d'arboriculture détruits
Le Sud, les cirques et l'ensemble des Hauts impactés
4.85 millions d'euros de pertes sur Salazie
156 hectares de maraîchage touchés
1.83 millions d'euros de pertes de fonds en filières animales
1.84 126.700 euros de pertes sur la filière Bovin Viande
1.85 124.620 euros de pertes sur la filière avicole
1.86 Près de 50 kilomètres de chemin agricole emporté que sur l'élevage



entraînant le développement d'une forte activité pluvio-orageuse avec une « activité nuageuse associée chaotique et inorganisée ». Résultat, des cumuls de pluie record sur les zones exposées aux vents et sur le relief avec des micro-régions Est et Sud sous les eaux.

Résultat, les producteurs spécialisés en maraîchage et en arboriculture ont subi de plein fouet les effets négatifs de Petite Île à Saint-Denis en passant par Sainte-Rose mais aussi et surtout le cirque de Salazie qui a d'ailleurs demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ce seul épisode. En cause, des dégâts majeurs avec des glissements de terrain, des crues ainsi que des parcelles agricoles inondées ou totalement inutilisables.

Dans l'Est de l'île, précisément, le territoire de Salazie a fortement souffert avec des exploitations de choux sous les eaux ou carrément ensevelies sous les éboulis, une érosion massive qui a causé d'importants dégâts sur les voiries agricoles emportées sur le maraîchage plein-champs (brèdes, salades, choux). Toujours dans l'Est, les communes de Saint-André et Saint-Benoit ont enregistré des dégradations de chemins agricoles quand, sur la Plaine des Palmistes, les premiers goyaviers sont tombés sous la force des vents. À St-Denis, les cultures maraîchères ont été ravinées et les productions florales décimées comme ce fut le cas à la Montagne.

II. EMNATI ET LES ALÉAS CLIMATIQUES À RALLONGE

A. Les agriculteurs sous l'eau

À peine trois semaines après le passage du cyclone Batsirai, en pleine saison cyclonique, c'est le cyclone tropical intense Emnati qui s'est dangereusement rapproché de l'île alors que celle-ci pansait encore ses stigmates entre le 20 et le 21 février dernier. Avec son lot de fortes pluies et ses rafales, ce phénomène a contraint les agriculteurs en pleins travaux de réaménagement et de replantation à stopper leur retour aux cultures. La raison ? Une terre gorgée d'eau et la perte de semences à peines semées au lendemain de Batsirai malgré des conditions météorologiques moins dégradées qu'attendues et une alerte rouge mise en place le temps du week-end. Week-end durant lequel des rafales de

163 km/h ont tout de même été enregistrées dans les mipentes et les Hauts de l'Ouest provoquant là encore des centaines de milliers d'euros de dégâts bien qu'inférieurs à ceux occasionnés par Batsirai.

Sur le territoire, ce sont plus de 28.000 foyers qui ont subi de coupures d'eau et 7000 des privations d'électricité impactant ainsi des exploitations agricoles notamment dans le Sud et l'Est de l'île. Là encore, les techniciens de la Chambre verte ont dû être mobilisés sur le terrain pour accompagner au mieux les agriculteurs qui n'en avaient pas encore terminé avec les conditions météorologiques instables.

Quelques semaines plus tard, le monde agricole réunionnais doit en effet faire face à la conjonction de différents facteurs météorologiques

Dans le Sud de l'île, les observations réalisées par les techniciens de la Chambre le lundi 4 avril ont permis d'identifier des cumuls de pluies exceptionnelles avec, par exemple, plus de 320 mm de pluie sur les Hauts du Tampon. Des pluies qui sont intervenues en compléments des cumuls des cyclones Emnati et Batsirai avec un impact important sur les cultures de plein-champs, notamment, les légumes et les semis. Et pour cause, « *les cultures étaient pour la plupart issues des replantations du cyclone Batsirai, ce qui va mener une nouvelle fois les producteurs à replanter* » explique Eric Lucas, responsable de la diversification végétale à la Chambre d'agriculture.

Compte tenu des résistances spécifiques de certaines plantes à l'érosion et du trop-plein d'eau sur les plantes, ce sont indéniablement les filières arboricoles et maraîchères qui ont souffert dans le Sud avec la banane, le palmiste mais aussi les agrumes associés au ravinement des parcelles, aux



dépôts de gravats ou encore à la destruction des chemins d'exploitation et des récoltes. Autre problème majeur mis en avant : le ravinement des semis associé au pourrissement des fruits et des légumes saturés en eau avec le retour du soleil, le développement des maladies fongiques (Botrytis, Phytophthora). Rien que dans le Sud de l'île, les pertes de récolte ont été estimées à plus de 1.5 millions d'euros rien qu'à travers une trentaine d'agriculteurs

interrogés. « *Face à l'ampleur cumulée des dégâts, beaucoup d'agriculteurs ont déclaré ne plus avoir la capacité de remettre en état leur parcelle notamment par manque de trésorerie. Pour certains, aucune récolte n'est intervenue depuis le début de l'année 2022* » déclarait le président de la Chambre d'agriculture sur la chaîne Antenne Réunion. Ces données ont donc entraîné des manques conséquents d'approvisionnement en plants maraîchers et en productions sur le marché de gros où les prix ont mécaniquement augmenté avec, à titre d'exemple, des tomates à plus de 7 euros du kilo. De fait, le retour à la normale, initialement prévu pour le mois d'avril a été repoussé au mois de juin voire juillet selon le département « Productions végétales » de la Chambre. Le seul point positif de cet épisode réside dans la micro-région Ouest où les pluies enregistrées ont été plus que favorables aux productions en cours.





Les visites de terrain de la Chambre se sont multipliées au lendemain du premier cyclone de la saison avant des réunions de travail avec le Département pour caler les aides d'urgences (photos CAR et Département).

B. Un dispositif d'urgence mis en place par la Chambre et le Département

Au lendemain du passage du cyclone Batsirai, les techniciens de la Chambre d'agriculture ont arpenté les exploitations de toute l'île afin de dresser un premier constat en matière de pertes de récoltes et de fonds. Ce temps passé, plusieurs visites de terrain des élu(e)s de la Chambre d'agriculture se sont déroulées au plus près des agricultrices et agriculteurs pour la majorité en grande détresse en raison de l'arrêt brutal des cycles de production et, par rebond, la perte de leur potentiel de production agricole outils y compris. D'où l'intérêt de déployer en urgence un dispositif d'aides et d'accompagnement du monde agricole afin de le soutenir dans la relance rapide des productions. C'est dans ce sens qu'une réunion de travail est intervenue entre les présidents de la Chambre d'agriculture et du Département, respectivement Frédéric Vienne et Cyril Melchior, pour jauger et calibrer au mieux les attentes des agriculteurs en matière d'accompagnement financier.

L'occasion pour la Chambre d'agriculture, qui a soutenu les demandes de catastrophe naturelle et de calamité agricole des 24 communes, d'appeler à l'accélération du traitement des dossiers existants et à la mise en place d'un régime d'indemnisation d'urgence pour les agriculteurs à titre prioritaire. L'objectif : apporter de la trésorerie aux agriculteurs sinistrés après une année 2021 déjà complexe en raison d'une sécheresse record.

En parallèle à ces demandes du terrain, la simplification et la rapidité de la prise en charge administrative des dossiers de demandes a fait l'objet d'une attention particulière du financeur avec l'implication des équipes de la Chambre verte (Techniciens, Points Verts, Conseillers de gestion...) pour un accompagnement des quelques 1 053 dossiers qui ont fait l'objet d'indemnisation.

Résultat, les agriculteurs impactés par les phénomènes météo avaient jusqu'au 4 mars pour déposer les dossiers avec l'expertise administrative et technique de l'institution avec la mise à disposition de numéro vert par le Département et d'un accueil spécifique des équipes au niveau de la consulaire en sachant que « l'agrément des dossiers et le paiement des aides étaient assujettis à la publication préalable de l'arrêté de catastrophe naturelle et/ou de calamité agricole » selon le Conseil départemental.

AGRICULTEURS



**LA BRED, PARTENAIRE
DU MONDE AGRICOLE**

Philippe CHENET	06 92 41 05 25*
Vincent GOUVARA	06 92 08 12 60*
Pierre ISSAD	02 62 98 27 23*
bred-agri.oi@bred.fr **	

+X LA BRED VOUS IRAIT BIEN.



*Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur - **Coût de connexion selon votre opérateur.
 BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L.512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 495 866 772,29 euros - Siège social: 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - 552 091 795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 608.
 Crédit photo : iStock - Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Il est à noter que les aides dont ont bénéficié les agriculteurs ont été calculés selon le régime spécifique suivant :

Nature des réparations	Type de productions affectées par l'évènement climatique extrême	Coût moyen de réparation évalué après évènement climatique extrême	Montant de l'aide départementale	Plafond de l'aide par exploitation
Réparation et remise en culture	Maraîchage (fruits et légumes) et horticulture florale en plein champ	8 000 €/ha	2 000 €/ha	20 000 €
	Maraîchage (fruits et légumes) et horticulture florale sous abris	8 000 €/1 000 m ²	20 000 €/1 000 €	20 000 €
	Arboriculture fruitière : cultures fragiles (bananes, papayes, tomates, arbustes, ...)	16 000 €/ha	4 000 €/ha	20 000 €
Entretien des vergers	Arboriculture fruitière : letchis, manguiers, agrumes, ...	2 500 €/ha	600 €/ha	10 000 €
Réparation de première urgence et de mise en sécurité	Élevage	-	1 000 €	1000 €
Pack immunité et sanitaire	Élevage bovin	25 €/animal	10 €/animal	2 500 €

Globalement, cette succession d'aléas climatiques (Batsirai, Emnati et le premier week-end d'avril) pose désormais clairement la question de leur gestion.

En effet, toute une série de facteurs endogènes et exogènes ont mis à mal la trésorerie des exploitations. Endogènes d'abord à travers toute une succession d'évènements météo qui ont depuis plusieurs mois directement impacté la disponibilité des productions ainsi que les entreprises agricoles dans leur trésorerie et, donc, leur viabilité économique. Après une des pires sécheresses qu'a connu l'île en 2020 et 2021 avec des décalages de culture et des impacts sur la canne et l'élevage, le monde agricole a dû composer avec deux phénomènes cycloniques qui ont causé de graves dégâts sur les filières végétales et animales avec des dizaines de millions d'euros de pertes de fonds et de récolte. Aux côtés de ces faits majeurs, différents contextes exogènes (Covid-19, raréfaction et explosion des coûts du fret, conflit ukrainien...) sont venus peser sur l'activité agricole locale (outils de production, matières premières, intrants...) rendant le métier et les productions de plus en plus difficiles d'où la nécessité de repenser la gestion de ces aléas et surtout leur intégration dans le système d'indemnisation et d'assurance à l'échelle nationale.

LA CHAMBRE INTERPELLE L'ETAT ET LE DÉPARTEMENT

Dans un communiqué de presse paru le 5 avril, le président de la Chambre d'agriculture n'a pas manqué d'alerter les autorités et financeurs sur la détresse du monde agricole et la difficulté qui était alors la leur à relancer la production, ce qui a eu pour effet une raréfaction des productions sur le Marché de Gros, un déséquilibre fort entre offre et demande et une hausse des prix. Voici un extrait de ce communiqué : « L'heure est grave et en tant que président de Chambre, je ne peux laisser cette situation perdurer. Notre priorité aujourd'hui est de sauver les exploitations mais aussi de subvenir aux besoins des familles qui vivent des productions végétales et animales et qui donnent à La Réunion une des meilleures diversifications végétales du territoire national. Il y a donc urgence à relancer

les productions. C'est pourquoi, nous avons interpellé aujourd'hui Département et État sur l'impérieuse nécessité de relancer une nouvelle campagne de soutien d'urgence pour les agriculteurs des communes les plus impactées et d'accélérer les procédures engagées. Il en va de la survie de nos exploitations alors que de nombreux sacrifices ont déjà été consentis par le monde agricole qui a plus que jamais besoin de solidarité et de soutien. (...). La Chambre que je préside avec mes élu(e)s est et restera au chevet du monde agricole et poursuivra sa pleine mobilisation en matière d'accompagnement. Aujourd'hui, l'île se relève péniblement mais je crois en la résilience, au savoir-faire et à la volonté de nos productrices et producteurs que nous continuerons d'accompagner avec toute la vigilance que nécessite cette difficile période.

Ludovic Robert